AFP - ACP

Association Française de Psychothérapie
dans l'Approche Centrée sur la Personne
17 rue Dupin 75006 Paris
E-mail : secretariat@afpacp.fr
https://afpacp.fr/
Association Loi 1901 – J.O. n°10 du 6 mars 1999

Membre du Réseau Européen des Associations pour la Psychothérapie et le Counselling Centrés sur la Personne et Expérientiels
Membre de l'Association Mondiale pour la Psychothérapie et le Counselling Centrés sur la Personne et Expérientiels
Membre de la Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse

Demande d'adhésion en qualité de psychopraticien.ne et de parution dans l'annuaire[1] des psychopraticiens ACP, membres de l'AFP-ACP

L'annuaire de l'AFP-ACP est destiné à être diffusé auprès du public. Il est accessible soit sur le site de l'AFP-ACP. L'inscription est réservée aux membres de l'AFP-ACP à jour de leur cotisation, ***pouvant justifier d'un exercice professionnel*** *dans l'ACP.*

Nom : Prénom

Adresse mail professionnelle : ……..

JE DEMANDE MON INSCRIPTION EN TANT QUE :

❒ **Psychopraticien.ne dans l' ACP**

- ***Je joins photocopie*** d'un document signé par mon organisme de formation et en conformité avec ses documents de validation transmis à l'AFP-ACP, attestant ma formation expérientielle à l'exercice de la psychothérapie dans l'ACP d'au moins 600 heures
- **Je *déclare sur l'honneur*** que :
 - J'ai une pratique professionnelle de l'accompagnement psychothérapeutique ACP.
 - J'exerce ma profession dans l'ACP depuis ….. …et je note les conditions d'exercice de ma pratique: (par exemple, libéral, institution, salarié, association, bénévolat etc.). ……
 - Je suis en supervision et m'engage à la poursuivre à un rythme régulier et continu.
 - J'ai suivi une psychothérapie individuelle de 100 h minimum sur 2 ans minimum.
 - Je m'engage à être dans un processus de travail sur moi continu.
 - Je m'engage à être en formation continue.
 - Je souscris à la Déclaration de Strasbourg de 1990 (vous trouverez ces documents sur le site de l'AFP-ACP).

Et je souhaite que ma fiche figure dans l'annuaire en ligne sur le site de l'AFP-ACP

Initiales (*ou signature*) ……

ELEMENTS NECESSAIRES A VOTRE INSCRIPTION

FORMATION(S) SPECIFIQUE(S) A L'APPROCHE CENTREE SUR LA PERSONNE :
ORGANISME(S), NOMBRE D'HEURES EFFECTUEES SUR ……ANNEES

……
……
……
……

PSYCHOTHERAPIE PERSONNELLE ……
……
……
……

SUPERVISION……
……
……
……

MODES DE PRATIQUE DE L'A.C.P. (PSYCHOTHERAPEUTE, PRATICIEN, EN FORMATION, AUTRES …) :

……
……
……
……

PARCOURS PERSONNEL (AUTRES FORMATIONS, AUTRES EXPERIENCES, AUTRES PROFESSIONS….) :

……
……
……
……
……
……

QUEL SENS DONNEZ-VOUS A CET ENGAGEMENT A L'AFP-ACP, QUELLES SONT VOS MOTIVATIONS A CETTE ADHESION :

……
……
……
……
……
……
……

Initiales (*ou signature*) ……

- Je suis membre à jour de ma cotisation AFP-ACP (*80 € incluant la parution dans l'annuaire ou 60 € sans parution*[1]) et à ce titre je souscris au Code de Déontologie et à la Charte des Valeurs Unitives de l'AFP-ACP. (https://www.afpacp.fr/valeurs.php)
 J'ai bien noté que si je ne suis plus à jour de ma cotisation ma fiche sera retirée de l'annuaire.

- Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. Ils le sont sous ma seule responsabilité et ne sauraient engager la responsabilité de l'AFP-ACP.

Merci de nous retourner votre demande d'inscription au secrétariat de l'AFP-ACP (adresses ci-dessus) ou bien par mail à l'adresse suivante : adhesions-seminaires@afpacp.fr

Votre demande sera examinée par le Conseil d'Administration de l'AFP-ACP ou par la commission adhésion-annuaire sous la responsabilité du CA qui vous informera alors directement.

L'annuaire de la FF2P

L'AFP-ACP est adhérente de la FF2P.
La FF2P édite un annuaire sur son site.
Les membres psychopraticiens de l'AFP-ACP ont la possibilité d'y figurer sous l'égide de l'AFP-ACP, moyennant un prix de 60 € (en 2024) .

Il leur incombe de vérifier avant de s'y inscrire qu'ils respectent les critères d'adhésion de la FF2P (http://ff2p.fr)

Fait à, le

Signature :

Les informations contenues dans ce document sont à usage interne de l'association ; chacun à le droit d'opposition, d'accès et de rectification en s'adressant au secrétariat de l'association. Ces informations ne pourront être diffusées au public hormis celles figurant dans le cadre de l'annuaire en ligne pour les adhérents qui y sont inscrits.

[1] Si vous êtes psychopraticien ACP et que vous ne souhaitez pas que votre fiche paraisse dans l'annuaire public, barrez la mention « parution dans l'annuaire » dans le titre du document. La parution dans l'annuaire public est réservée aux membres psychoraticiens ACP à jour de leur cotisation.

Si vous êtes déjà adhérent·e et que vous avez payé votre cotisation de l'année, pour paraître dans l'annuaire vous pouvez verser la différence en vous rendant dans votre espace personnel dans l'espace membres : [Envoyer de l'argent à l'AFP-ACP]